

## Wealins

### S.02.01.02

#### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	407
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	416 293
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	7 270
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	18 600
Actions - cotées	R0110	18 600
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	314 828
Obligations d'État	R0140	87 530
Obligations d'entreprise	R0150	224 450
Titres structurés	R0160	2 848
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	34 934
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	18 300
Autres investissements	R0210	22 361
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	8 561 034
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	180
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	7
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	7
Vie UC et indexés	R0340	173
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	111
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	13 360
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	102 207
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 323
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>9 096 915</b>

## Wealins

### S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	311 740
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	311 740
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	309 673
Marge de risque	R0680	2 068
Provisions techniques UC et indexés	R0690	8 471 268
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	8 415 080
Marge de risque	R0720	56 188
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10 249
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	31 312
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	775
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	50 861
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	187
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 112
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
<b>Total du passif</b>	R0900	8 884 505
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	212 411





## Wealins

### S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Total (santé similaire à la vie)
		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0								0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0								0	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>												
<b>Meilleure estimation</b>												
Meilleure estimation brute	R0030	308 475		0	8 415 080		0	1 197			8 724 753	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	7		0	173		0	0			180	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	308 469		0	8 414 907		0	1 197			8 724 573	
Marge de risque	R0100	2 060	56 188			8					58 256	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0					0	
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0			0	
Marge de risque	R0130	0	0			0					0	
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	<b>310 535</b>	<b>8 471 268</b>			<b>1 205</b>					<b>8 783 009</b>	

## Wealins

### S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	8 783 009	0	0	-51	0
Fonds propres de base	R0020	204 119	0	0	37	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	207 869	0	0	37	0
Capital de solvabilité requis	R0090	120 902	0	0	-1 305	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	204 119	0	0	37	0
Minimum de capital requis	R0110	54 406	0	0	-587	0

## Wealins

### S.23.01.01 - 01

#### Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	75 981	75 981			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	23 397	23 397			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	104 740	104 740			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>204 119</b>	<b>204 119</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	3 750			3 750	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>3 750</b>			<b>3 750</b>	
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	207 869	204 119		3 750	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	204 119	204 119			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	207 869	204 119	0	3 750	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	204 119	204 119	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>120 902</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>54 406</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>1,72</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>3,75</b>				

# Wealins

## S.23.01.01 - 02

### Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	212 411
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	8 292
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	99 378
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>104 740</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>



## Wealins

### S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	87 686		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	18 426		
Risque de souscription en vie	R0030	91 490		
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		
Diversification	R0060	-49 074		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>148 528</b>		

### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	4 920
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 235
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-31 312
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>120 902</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	120 902
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

## Wealins

### S.28.01.01 - 01

#### Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	70 097

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	305 106	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	3 363	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	8 414 907	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 197	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		76 090

#### Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	70 097
Capital de solvabilité requis	R0310	120 902
Plafond du MCR	R0320	54 406
Plancher du MCR	R0330	30 225
MCR combiné	R0340	54 406
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	54 406